

13982

N° 749 PM/SGG.SL

Le Président de la République

Dakar, le 16 MAI 1975

37/75

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, un décret de présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de loi relatif aux partis politiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir soumettre ce projet à la délibération de l'Assemblée nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Monsieur Amadou Cissé DIA
Président de l'Assemblée
nationale

DAKAR

Léopold Sédar SENGHOR



) E C R E T

ordonnant la présentation à l'Assemblée nationale
d'un projet de loi relatif aux partis politiques

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

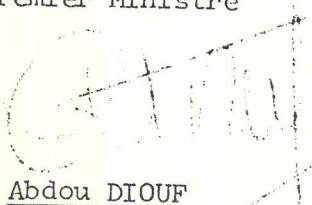
) E C R E T E :


Article 1er. - Le Projet de loi dont le texte est annexé au présent décret, sera présenté à l'Assemblée nationale par le Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article 2. - Le Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur et le Ministre d'Etat chargé des Relations avec les Assemblées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Dakar, le 24 mai 1975

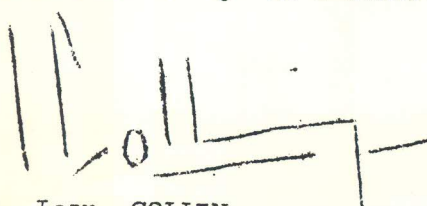
Par le Président de la République
Le Premier Ministre



Abdou DIOUF


Léopold Sédar SENGHOR

Le Ministre d'Etat chargé des Relations
avec les Assemblées

Le Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur


Jean COLLIN


Magatte LO

